



2024

DÉCISION MUNICIPALE
N° 2024 – 90
En date du 1er octobre 2024

Objet : Acceptation du sous-traitant l'entreprise « LYN & LEK » pour le marché n°2024LUZ04 – dissimulation de réseaux – Hameau de Gascourt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la commande public,

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu la décision municipale n°2024-71 en date du 4 juillet 2024 portant attribution du marché n°2024LUZ04 – dissimulation de réseaux – Hameau de Gascourt.

Considérant la demande de sous-traitance présentée par la Société « TERIDEAL SEGEX ENERGIES » pour la réalisation des travaux de génie civil et pose de coffrets.

Considérant que l'entreprise « LYN & LEK » présente les garanties suffisantes pour la mise en œuvre de cette prestation.

Monsieur le maire de Luzarches

DECIDE

Article 1^{er} : **De signer** l'acte de sous-traitance avec l'entreprise « LYN & LEK », sise 7 place du Calvaire à Survilliers (95470), N° SIRET : 879 958 429 000018 et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

Article 2 : **Dit** que le montant est fixé à 10 000€ Hors TVA - (auto-liquidation, la TVA est due par le titulaire).

Article 3 : **Dit** que ces dépenses sont imputées sur le budget principal de la commune.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2024

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

V A L - D ' O I S E



2024



Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 02/10/2024

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 03/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2024

Application agréée E-legalite.com